

# PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°4-2

## PLAN DE ZONAGE 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 29/06/2023

Le Maire  
Christian SOUBE

APPROUVE  
LE PRÉSIDENT DU BUREAU COMMUNAL D'URBANISME



### LEGENDE

#### ZONES URBAINES

- UA : tissu ancien dense
- UB : tissu pavillonnaire
- UE : équipements
- UY : activités économiques

#### ZONES A URBANISER

- 1AU : accueil d'habitat à court terme
- 1AUB : développement organisé de l'urbanisation dans les "dents creuses" à court terme
- 1AUy : accueil d'activités économiques à court terme
- 1AUyb : accueil de bureaux ainsi que des établissements hôteliers et d'hébergements
- 2AUy : accueil d'activités économiques à long terme

#### ZONE AGRICOLE

- A : Agricole
- Ah : habitation isolée

#### ZONE NATURELLE


- N : naturelle

#### PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé

Application de l'article L.111-4 du C.U. le long de la RD 936

- ◆◆◆◆ Recul de type 1
- ◆◆◆◆ Recul de type 2



### Emplacements réservés

01 – mise en 2x2 voies de la RD 936 (25 à 35m de large) – Conseil Général de la Gironde	10 – aménagement d'un bassin d'étalement des crues le long de la RD 241E1 et des ruisseaux du Desclaud et de la Rouille – Syndicat intercommunal du bassin du Gud	18 – aménagement d'une piste cyclable le long de la V.C. 12 de Pétrus, emprise 6m – commune
02 – déviation de Fargues de la RD 936 (25 à 35m de large) – Conseil Général de la Gironde	11 – aménagement d'une piste d'entretien, largeur 4m, le long du Desclaud et de l'un de ses affluents, d'un côté ou de l'autre de ses berges suivant contraintes – Syndicat intercommunal du bassin du Gud	19 – acquisition d'une bande de terrain pour réalisation d'un chemin entre les V.C.11 et V.C. 12, emprise 10m – commune
03 – élargissement de la voie communale Chemin de Bories, emprise 12m – commune	12 – emplacement réservé pour mixité sociale à Bourdieu, superficie 1,4ha – commune	20 – axe de la coulée verte, emprise 10m – commune
04 – voie nouvelle liaison de la V.V.1 à la voie de la Comtesse, emprise 12m – commune	13 – cheminements piétons au lieu-dit Biré	21 – extension de la plaine des sports à Pétrus – commune
05 – voie d'accès de désenclavement de la zone 1AU, emprise 12m – commune	14 – aménagement d'une piste cyclable et piétonne d'une emprise de 6m du chemin de Peychon au bourg – commune	22 – aménagement d'un parking de rabattement pour les transports en commun au carrefour des Bories – commune
06 – création d'une liaison du chemin de Peychon au château de la Séguinie, emprise 10m – commune	15 – emplacement réservé pour mixité sociale à Fabre, superficie 4,4ha – commune	23 – recalibrage et élargissement de la RD 241'3, emprise 19m – Conseil Général de la Gironde
07 – liaison Tresse/Artigues, emprise 12m – Conseil Général de la Gironde	16 – emplacement réservé pour mixité sociale à Comesse, superficie 5510m² – commune	24 – élargissement de la rue du Bourdieu, emprise 12m – commune
08 – recalibrage de la RD 115, emprise 18m – Conseil Général de la Gironde	17 – emplacement réservé pour mixité sociale à Béguey, superficie 1,3ha – commune	25 – élargissement de la rue du Maine, emprise 12m – commune
09 – aménagement d'un bassin d'étalement des crues domaine de Palot – Syndicat intercommunal du bassin du Gud		